

Délibération page 1/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

Date de la convocation : 2013

Nombre de Membres du Comité : 113

Président de séance : Gilles RETIERE

Présents : 62

Yves AUMONT, Joël BATTEUX, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Christian BRISSET, Christian BRUN, Éric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Bernard CHESNEAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Valérie DEMANGEAU, Alain DONNE, Jean-Luc DURAND, Catherine ESNEE, Philippe EUZENAT, Albert FREMONT, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Jacques GARREAU, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Gilles GUINOUE, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-Jacques KOGAN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Pierre LEGENDRE, Yvon LERAT, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Dominique MANAC'H, Alain MANARA, Bernard MAROT, Bernard MOISIÈRE, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Patrick RIMBERT, Georges RIVRON, Alain ROBERT, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Alain VEY, Yann VINCE, Bertrand VRAIN.

Absents et représentés : 12

André KELIN donne pouvoir à Christian BRUN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Catherine ESNEE, François DE RUGY donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Yves AMONT, Elisabeth GUIST'HAU donne pouvoir à Pierre TREGUIER, Anne AUFFRET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Lénaïck LECLAIR donne pouvoir à Jacques DOLIBERT, Jérôme DHOLLAND donne pouvoir à Alain DONNE, Stéphane GUILLET donne pouvoir à Daniel LEROUX, Marie-Odile BOUILLÉ donne pouvoir à David SAMZUN, Laurent DEJOIE donne pouvoir à Yves AUMONT, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN.

Absents et excusés : 42

Bertrand AFFILE, Bernard AUNETTE, Robert BELLIO, Alain BENTAHA, Daniel CHATELLIER, Pascale CHIRON, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Karine DANIEL, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikaël DELALANDE, Gérard DRENO, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Charles GAUTIER, Claude GUILLET, Jean-René JAUMOUILLE, Sophie JOZAN, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Claude LEMASSON, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Monique MAISONNEUVE, Alain MICHELOT, Jean-Paul NAUD, Liliane PLANTIVE, Jean-François RETIERE, Johanna ROLLAND, Denis ROULAND, Claude ROUSSEAU, Alain ROYER, Benoît RUBIN, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Frédéric TRICHET, Philippe TROTTE, Sophie VAN GOETHEM, Marcel VERGER, François VOUZELLAUD.

Délibération page 2/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

Monsieur Gilles RETIERE, Président de séance

Expose :

Ce budget, pour l'année 2014, est équilibré à hauteur de 1 228 315 € en fonctionnement et 630 000 € en investissement répartis entre les investissements courants (206 000€) et le projet d'action d'intérêt métropolitain « Eaux et Paysages » (424 000€), conforme aux éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget 2014 se décompose comme suit :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 1 228 315 €

Le budget de fonctionnement se décompose comme suit :

- 255 515 € de Dotations aux Amortissements
- 50 000 € de transfert vers la section investissement
- 922 800 € de dépenses de fonctionnement dont les principaux postes de dépenses sont :

Auran/Addrn : 354 000€ (38,4%)

L'AURAN et l'ADDRN assureront l'assistance du syndicat mixte pour la révision du Scot et la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain. Les contributions du pôle métropolitain aux programmes partenariaux des agences d'urbanisme sont de 270 000 € pour l'AURAN, de 75 000 € pour l'ADDRN auxquels s'ajoutent 9 000 € pour un contrat la participation à un contrat de recherche CIFRE porté par l'Addrn en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes qui s'achèvera en 2014.

CARENE : 190 000€ (20,5%)

Il s'agit des frais d'assistance pris en charge par la CARENE pour le compte du syndicat mixte : frais du personnel mis à disposition et des moyens. En 2014, cela concernera les dépenses réalisées en 2013 pour les quatre équivalent temps plein (3 cadres A, 1 agent C).

Délibération page 3/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

Etudes et Prestataires : 260 000_€ (28,2%)

Il s'agit de provisions pour des études qui ne rentrent pas dans le champ de l'investissement, notamment le marché de recherche actions Basémis, la révision du site internet, une provision pour études du pôle pour le compte des collectivités membres....

Frais de Fonctionnement : 104 800€ (11,4%)

Il s'agit des frais de locations de salle, de déplacements, documentation, de reprographie, de conseils juridiques, d'huissiers....

Adhésion à des organismes extérieurs : 14 000€ (1,5%)

Il s'agit de la Fédération Nationale des Scot et d'Air Pays de la Loire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 630 000 €

- 130 000€ pour la mission volet A de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet urbain du quartier de la gare de Loire et Sillon à Savenay
- 18 000€ pour l'étude pré-opérationnelle sur le développement de la zone d'activités de Ragon (Communauté de communes Erdre et Gevres, commune de Treillières)
- 50 000€ pour une mission de stratégie urbaine pour le pôle structurant de Blain
- 5 000 € de frais d'insertion presse
- 3 000 € de mobilier et frais informatique
- 424 000€ de crédits d'investissement pour le projet d'action d'intérêt métropolitain « Appel à concepteurs Eau et Paysages »

Délibération page 4/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

Pour couvrir ces dépenses, les recettes attendues en 2014 se répartissent de la façon suivante :

- **Affectation des résultats de l'exercice 2013 :**

Le présent budget est construit sans estimation des résultats de l'exercice 2013 qui seront repris lors du budget supplémentaire qui sera adopté avant juin 2014. Tout excédent viendra diminuer les appels de fonds aux collectivités membres

- **Dotation aux amortissements : 255 515 €**

- **Fonds de compensation TVA : 45 000 €**

- **Subvention Programme Investissement d'avenir, Ville de demain : 28 000 € (section fonctionnement pour le projet Basémis MRV)**

- **Subvention DGD : 100 000 € (section fonctionnement)**

- **Contributions spécifiques collectivités : 50 000 € (section fonctionnement pour des études réalisées par le pôle pour le compte de tout ou partie de ses membres)**

- **Contributions spécifiques de Loire et Sillon et des villes de Savenay et la Chapelle Launy pour la mission volet A de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet urbain du quartier de la gare de Loire et Sillon à Savenay : 44 000 € (section investissement)**

- **Subvention du Plan Urbanisme Constructions Architecture (PUCA) dans le cadre des suites du concours Europan 11 pour la mission volet A de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet urbain du quartier de la gare de Loire et Sillon à Savenay : 29 900 €**

Délibération page 5/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

- Solde des recettes à couvrir par des participations :

- Pour la section de fonctionnement 1 050 315 €

Conformément aux DOB 2014, les recettes sont principalement assurées par les participations des établissements publics membres du syndicat mixte. En application des statuts du syndicat mixte, ces participations sont fixées comme suit :

	Répartition	Montant 2013
Nantes Métropole	75,35 %	791 412,35
CARENE	15,90 %	167 000,09
C.C Erdre-et-Gesvres	3,98 %	41 802,53
C.C. Loire-et-Sillon	1,88 %	19 745,92
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79 %	18 800,64
C.C. Région de Blain	1,10 %	11 553,47
	100 %	1 050 315,00

Ces participations sont très légèrement inférieures à celles de 2013.

- Pour la section d'investissement 205 585 €

Conformément aux éléments présentés dans le budget 2013 et dans le DOB 2014, les recettes du projet d'action d'intérêt métropolitain que constitue l'appel à concepteurs Eaux et Paysages seront de deux ordres :

- L'autofinancement sur les crédits du pôle
- Une participation d'investissement des établissements publics membres du syndicat mixte. Elles sont inférieures à l'estimation réalisée lors du vote du budget 2013 en mars dernier (- 30 694 €). Lors du compte administratif, si des excédents de résultats sont constatés, ils pourront permettre, lors du budget supplémentaire de juin, de diminuer le montant de ces subventions. En application des statuts du syndicat mixte, ces participations sont fixées comme suit.

	Répartition	Montant 2014
Nantes Métropole	75,35 %	154908
CARENE	15,90 %	32688
C.C Erdre-et-Gesvres	3,98 %	8183
C.C. Loire-et-Sillon	1,88 %	3865
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79 %	3680
C.C. Région de Blain	1,10 %	2261
	100 %	205585

Délibération page 6/6

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération 2013-30

Budget primitif exercice 2014

Le comité syndical délibère et :

- approuve par chapitre le budget 2014 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, joint à la présente délibération
- autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ

Nantes, le **11 DEC. 2013**

Le Président du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Gilles RETIERE

